

Lettre hebdomadaire d'information de l'Autorité

A la Une



Edito



Nouvelles des télécoms

- . Consultation publique sur le tarif de gros de la fibre
- . MVNO : l'Autorité se prononce sur un différend entre Oméa Telecom et Orange
- . Observatoire des services mobiles : plus de 5% de croissance en un an
- . Marché entreprises : création d'un comité de suivi du dégroupage



Services postaux

- . Le comité consommateur des services postaux s'est réuni le 14 mai



France

- . Colloque AVICCA : les évolutions du secteur au cœur des débats
- . AFUTT : le nombre de plaintes a diminué dans les télécoms en 2013
- . Une expérimentation de LTE professionnelle à l'aéroport Charles de Gaulle, une première en Europe



Affaires européennes et internationales

- . Un guide de la Commission européenne sur les aides d'Etat en faveur du haut débit
- . UIT : 7 milliards d'abonnés mobiles dans le monde fin 2014



Ecosystème numérique

- . Jean-Ludovic Silicani visite NUMA



Interview vidéo

- . Ignacio Garcia Alves, Arthur D. Little



Ils ont dit

- . David Martinon, représentant spécial pour les négociations internationales



Le chiffre de la semaine

- . 2 millions

EDITO

Dernières étapes pour l'élaboration de la régulation asymétrique des services fixes

Cette semaine, l'ARCEP a franchi des étapes importantes dans le renouvellement de ses analyses des marchés fixes concernant à la fois le haut et le très haut débit, mais aussi la téléphonie.

L'Autorité a, en premier lieu, transmis à la Commission européenne ses projets de décisions d'analyse des marchés de gros du haut et du très haut débit fixe (marchés 4, 5 et 6). Cette ultime étape avant l'adoption de ce cadre asymétrique rénové, qui fixera notamment les obligations d'accès s'imposant à Orange sur la période 2014-2017, fait suite à un long processus de concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Le document transmis à la Commission tient compte de l'avis rendu mi-avril par l'Autorité de la concurrence.

L'ARCEP a, en deuxième lieu, procédé cette semaine à une nouvelle consultation publique sur son projet d'analyse des marchés de la téléphonie (marchés 1 et 2), projet qu'elle a transmis en parallèle à l'Autorité de la concurrence pour avis. Elle a procédé, dans ce projet, à un certain nombre d'ajustements, pour tenir compte des besoins des acteurs exprimés lors d'une première consultation et pour accompagner des prestations qui, malgré leur déclin, font toujours l'objet d'une demande sur les marchés de gros.

Avec ces différentes décisions, c'est l'ensemble du nouveau cadre de régulation asymétrique des marchés de gros sur les réseaux fixes qui est en voie de finalisation, afin de l'adapter aux besoins des marchés et, en particulier, de régler au mieux l'intensité de cette régulation asymétrique.

Mais l'ARCEP a également initié un ensemble de travaux visant à consolider le cadre de régulation symétrique des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné. A court terme, ces travaux se traduisent par la mise en consultation publique, ce jour, d'un modèle générique de tarification devant à la fois accroître la visibilité des acteurs sur les tarifs et en favoriser la cohérence, pour ces différents acteurs impliqués dans le déploiement de boucles locales optique mutualisées. Parallèlement, l'Autorité a également engagé des travaux complémentaires pour faciliter l'industrialisation des déploiements, en vue d'une migration à grande échelle du marché français vers le très haut débit.

Par ces différents chantiers, portant sur les volets symétrique et asymétrique de la régulation, l'ARCEP démontre son souci de fixer des règles adaptées aux réalités des marchés des services fixes et aux besoins de l'ensemble des acteurs, opérateurs privés comme collectivités territoriales, impliquées dans la dynamique de transition vers le très haut débit.

Jean-Ludovic Silicani

0000
Mai
16

AGENDA

Le collège de l'ARCEP se réunit tous les mardis et tous les jeudis.

■ A venir

11 juin

Philippe Distler, membre du collège, participera aux 5èmes rencontres parlementaires pour l'économie numérique présidées par les députés Corinne Erhel et Laure de la Raudière et par les sénateurs Pierre Hérisson et Michel Teston. Il interviendra lors de la première session consacrée aux nouveaux usages et à la transformation numérique de l'économie.

■ Dans le rétroviseur

15 mai

Jean-Ludovic Silicani, président de l'ARCEP, a visité NUMA, à la fois espace de travail partagé, accélérateur de start-up et " Fab-Lab " (ateliers qui permettent de réaliser des prototypes), situé à Paris dans le 2ème arrondissement.

14 mai

Françoise Benhamou, membre du collège, a introduit la réunion du comité consommateurs consacré au secteur postal.

13 mai

Pierre-Jean Benghozi, membre du collège, a participé aux Assises de la souveraineté numérique. Il est intervenu lors de la table ronde " *Quelle régulation pour les données ?* ".

29 avril

Le comité de prospective de l'ARCEP s'est réuni pour réfléchir aux évolutions des usages susceptibles d'avoir une incidence significative sur les réseaux de communications électroniques.

28 avril

Pierre-Jean Benghozi et Philippe Distler ont reçu une délégation du régulateur thaïlandais, conduite par son secrétaire général, Korku Danchaivichit.

DU CÔTÉ DE LA RÉGULATION



NOUVELLES DES TÉLÉCOMS

L'ARCEP lance une consultation publique sur la tarification de l'accès aux réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné



Les déploiements de boucles locales optiques mutualisées se sont fortement accélérés ces derniers trimestres (+38% de locaux éligibles, soit 810 000, sur l'année 2013) et sont encore appelés à croître significativement, en particulier en zones moins denses. Or, le succès du développement des réseaux en fibre optique et de leur commercialisation à grande échelle dépendra notamment de l'homogénéité des marchés de gros et de détail au niveau national, tant sur les plans économique que technique, tout en prenant en compte la diversité des opérateurs.

C'est pourquoi l'ARCEP, comme annoncé en novembre 2013, travaille à préciser, dans le cadre de régulation symétrique en vigueur, les aspects tarifaires et opérationnels de l'accès aux boucles locales optiques mutualisées applicables à l'ensemble des opérateurs et à l'ensemble du territoire national.

En effet, de nombreux acteurs (opérateurs ou collectivités territoriales impliqués dans des projets de réseaux en fibre optique) ont indiqué à l'Autorité leur besoin de disposer d'une visibilité accrue sur les mécanismes de détermination des tarifs des offres de gros, afin notamment de fiabiliser l'établissement de leurs plans d'affaires.

Afin de répondre à ces enjeux, l'Autorité met en consultation publique, jusqu'au 11 juillet 2014, un modèle générique de tarification de l'accès aux boucles locales optiques mutualisées en dehors des zones très denses (c'est-à-dire sur l'ensemble du territoire à l'exception des 106 communes listées dans la décision n° 2013-1475 de l'ARCEP). Par cet exercice de modélisation, qui prend en compte les spécificités des différents types de projets de réseaux en fibre optique, il sera possible de préciser les critères de tarification permettant de remédier aux incohérences parfois constatées dans les grilles tarifaires. Ce modèle pourra également fournir un éclairage sur les contraintes économiques qui s'appliquent à un opérateur exploitant un réseau d'initiative publique, dans le cadre de ses relations avec la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités, selon les spécificités du

[Le communiqué de presse](#)

[Le document de consultation publique](#)

[Le modèle de coût](#)

Marchés du haut et du très haut débit fixe : l'ARCEP notifie ses projets de décisions à la Commission européenne

L'ARCEP a transmis pour avis ses projets de décisions d'analyse des marchés du haut et du très haut débit fixe à la Commission européenne. Il s'agit de la dernière étape avant l'adoption, par l'Autorité, des nouvelles décisions pour la période mi-2014 - mi-2017.

Ces projets de décisions portent sur trois marchés distincts : le marché de gros des offres d'accès aux infrastructures physiques de boucle locale filaire (marché 4), qui inclut les offres de dégroupage et d'accès au génie civil ; le marché de gros des offres d'accès livrées au niveau infranational (marché 5), qui comprend les offres de bitstream ; le marché de gros des services de capacité (marché 6), qui inclut les offres d'accès destinées au marché des entreprises. Ils tiennent compte des contributions reçues en réponse à la consultation publique de février 2014, et de l'avis de l'Autorité de la concurrence du 15 avril. La Commission européenne dispose désormais d'un délai d'un mois pour formuler ses observations.

[Le communiqué de presse](#)

Analyse des marchés de la téléphonie fixe : l'ARCEP ouvre une seconde consultation publique

Dans le cadre du 4ème cycle d'analyse des marchés de la téléphonie fixe, l'Autorité a mis en consultation publique, en février-mars, un premier projet de décision ainsi qu'un document dressant le bilan du cycle actuel de régulation et les perspectives de régulation. Sur le fondement des contributions à cette première consultation, l'Autorité a élaboré une version révisée du projet de décision soumise, depuis le 15 mai, à l'avis du secteur. Cette deuxième et dernière consultation est ouverte jusqu'au 18 juin 2014.



Dans cette nouvelle version de son projet, l'Autorité propose en particulier l'allègement progressif de la régulation des modalités de sélection du transporteur vendues hors VGAST (vente en gros de l'accès au service téléphonique), en introduisant un régime de non excessivité tarifaire à compter du 1er janvier 2017. En contrepartie, Orange se voit imposer des obligations de préavis d'information tarifaire et de mise en œuvre de mesures d'accompagnement facilitant la migration des opérateurs vers d'autres offres.

Parallèlement à cette nouvelle consultation, l'ARCEP soumet son nouveau projet de décision pour avis à l'Autorité de la concurrence.

[Le communiqué de presse](#)

Analyse des marchés : le saviez-vous ?

Un tableau synthétique des différentes consultations menées par l'ARCEP dans le cadre de l'analyse des marchés recense, cycle après cycle, les différentes étapes (analyse de l'ARCEP, avis de l'Autorité de la concurrence, notification à la Commission européenne et aux autorités de régulation européennes, adoption des décisions) franchies par les projets de décision jusqu'à leur adoption.

Mis à jour régulièrement sur le site de l'Autorité, ce tableau très utile fournit l'ensemble des documents publiés au cours des quatre derniers cycles d'analyses de marché.

[Le tableau synthétique](#)

MVNO : l'Autorité se prononce sur un différend entre Oméa Télécom et Orange

L'ARCEP a publié, le 30 avril, une décision réglant un différend opposant Oméa Télécom à Orange portant sur les conditions techniques et tarifaires de la prestation d'accès du MVNO au réseau mobile de l'opérateur hôte. Cette décision peut être consultée sur le site de l'ARCEP.

[La décision](#)

Observatoire des services mobiles : en un an, le nombre de cartes SIM s'est accru de plus de 5%



L'Autorité a publié le 7 mai les chiffres de son observatoire des services mobiles pour le premier trimestre 2014. Au 31 mars, le nombre de cartes SIM en service atteint 77,6 millions, soit un taux de pénétration de près de 118 % (métropole et outre-mer).

La croissance annuelle du nombre de cartes (+5,3% en un an) est portée par les forfaits (+3,9 millions) et les cartes M to M (+2 millions) qui représentent désormais, avec 7,3 millions d'unités, 9% du parc total. En revanche, le nombre de cartes prépayées recule de 2 millions par rapport à mars 2013.

En métropole, 66,4 millions de cartes sont souscrites auprès des opérateurs de réseau et 8,5 millions auprès des opérateurs virtuels (MVNO), qui atteignent une part de marché de 11,3% (+0,4 point en un an).

La part des forfaits sans engagement augmente de 9 points en un an et atteint 45,5%.

[Le communiqué de presse](#)

[L'observatoire](#)

Marché entreprises : création d'un comité des questions opérationnelles du

dégroupage

Afin d'appréhender plus finement les questions opérationnelles spécifiques au marché des entreprises, l'ARCEP a mis en place un nouveau comité technique de suivi du dégroupage dédié au marché non résidentiel. Distinct des autres comités de suivi multilatéraux (dégroupage généraliste et services de capacité), ce comité entend suivre spécifiquement certaines problématiques propres à la clientèle des entreprises, comme le dégroupage des accès monopaires et multipaires avec garantie de temps de rétablissement, de traitement des désaturations ou encore de raccordement des sites sans adresse.



La première réunion multilatérale se tiendra le 27 mai dans les locaux de l'Autorité. Ce nouveau comité est animé par Antoine Jourdan, membre du pôle entreprise de l'ARCEP, en lien avec Faustine Antoine, qui anime le comité de suivi du dégroupage généraliste.

Colloque annuel de l'ARCEP le 9 octobre : demandez le programme !



" Vers "la grande convergence" des réseaux de communications électroniques ? ". Tel sera le thème du prochain colloque international organisé par l'ARCEP, à Paris, le 9 octobre.

Les réseaux et services de communications électroniques sont entrés dans un vaste mouvement de transformation qui, d'une part, unifie des composantes techniques à l'origine distinctes (WiFi, ADSL, FttX...) autour de l'architecture IP et des services de données (la fourniture d'une connectivité à haut et très haut débit sans couture tirant partie à la fois des infrastructures fixes et mobiles) et, d'autre part, unifie progressivement les offres commerciales fixes et mobiles jusqu'alors distinctes. Ces profondes mutations ont des effets

sur les modèles économiques des opérateurs et sur le positionnement des acteurs dans la chaîne de la valeur, mais aussi des conséquences sur la régulation.

Les inscriptions au colloque ouvriront cet été. Le programme est d'ores et déjà en ligne (les noms des intervenants seront précisés ultérieurement).

[Le programme](#)

L'internet des objets au menu du dernier comité de prospective de l'ARCEP



Le comité de prospective de l'ARCEP s'est réuni le 29 avril pour réfléchir aux évolutions des usages quotidiens des utilisateurs susceptibles d'avoir une incidence significative sur les réseaux de communications électroniques.

Deux types d'usages ont été évoqués : les nouveaux usages liés à l'internet des objets et l'évolution d'usages existants, comme la consommation de services audiovisuels. Frédéric Potter, fondateur et directeur général de Netatmo, co-fondateur de Withings, a expliqué que la révolution en cours de l'internet des objets était facilitée par le taux d'équipement des foyers en smartphones, la très bonne pénétration du WiFi et la réduction de la consommation d'énergie des objets connectés à

internet. Il a également partagé son expérience d'entrepreneur, présenté les produits développés par Netatmo (stations météo, thermostats) et explicité son plan d'affaires.

Consultant en stratégies de l'innovation et auteur, depuis 2006, de comptes rendus du Consumer Electronics Show, Olivier Ezratty a décrit les enjeux liés au développement du marché des objets connectés, autour de trois thématiques : les loisirs, la communication et le bien-être.

Enfin, Mathias Hautefort, directeur général délégué de Netgem, a présenté le service de vidéo à la demande par abonnement Vidéofutur, ainsi que l'architecture de réseau et les technologies qui le sous-tendent, avant d'explicitier son positionnement sur le marché, entre les fournisseurs d'accès à internet et les utilisateurs.



[Le compte rendu du CES 2014](#)

[Le comité de prospective](#)

Internet des objets et vie privée : un débat avec Pierre-Jean Benghozi sur France Culture

Co-auteur, en 2009, d'un ouvrage sur " L'internet des objets : quels enjeux pour l'Europe ? " (Editions MSH - collection praTICs), Pierre-Jean Benghozi, membre du collège de l'ARCEP, a participé, le 9 mai, sur France Culture, à l'émission Science publique. La question du jour : " l'internet des objets est-il compatible avec la vie privée ? ". Ce thème connaît un regain d'intérêt depuis le dernier Consumer electronics show de Las Vegas, largement marqué par la présence des objets connectés.

Si l'internet des objets n'entre pas, stricto sensu, dans le champ de régulation de l'ARCEP, ses développements passent très largement par les communications électroniques : utilisation des infrastructures fixe et mobile (croissance des cartes M to M, connexion du mobilier urbain sur les réseaux fixes, nouveaux usages du WiFi), poids grandissant des données qui fera encore évoluer les modèles économiques des opérateurs, importance renouvelée de la neutralité de l'internet. Dans ce contexte, Pierre-Jean Benghozi a souligné la nécessité d'encadrer ce domaine en émergence, mais de le réguler d'une " main légère " pour stimuler un secteur industriel innovant, porteur de relais importants de croissance.

[Le podcast de l'émission](#)



NOUVELLES DES SERVICES POSTAUX

Le comité consommateurs des services postaux de l'ARCEP s'est réuni le 14 mai



Une réunion du comité consommateurs des services postaux, présidée par Françoise Benhamou, membre du collège de l'ARCEP, s'est tenue le 14 mai en présence d'une dizaine d'associations de consommateurs, de représentants de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des





services (DGCIS) et de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Les discussions ont porté sur la qualité des envois fournis par La Poste au titre du service universel, la distribution dans les regroupements de boîtes aux lettres de type CIDEX et les réclamations traitées par l'ARCEP en 2013.



La rubrique "secteur postal" du site de l'ARCEP ▶

L'ACTUALITÉ DU SECTEUR



EN FRANCE

Colloque de l'AVICCA : les évolutions du secteur au cœur des débats

Plusieurs centaines d'acteurs de l'aménagement numérique des territoires étaient réunis mercredi 17 mai pour assister au colloque annuel de l'AVICCA. Les évolutions en cours du secteur étaient au cœur des débats. Questions institutionnelles liées à la réforme territoriale tout d'abord, au sujet de laquelle Yves Rome, président de l'AVICCA, a rappelé l'importance de l'implication de toutes les collectivités territoriales (communes, départements, régions) dans les projets très haut débit. Interrogations sur les financements ensuite, concernant l'abondement des fonds nationaux et européens. Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargée du numérique, a indiqué que les 3,3 milliards d'euros prévus pour la contribution de l'Etat étaient "sanctuarisés" et qu'elle se rendrait à Bruxelles si la situation l'exigeait.

Les cinq opérateurs - SFR, Numericable, Free, Bouygues Telecom et Orange - étaient invités à informer le secteur sur les effets des mouvements de concentration. Au-delà des échanges sur les technologies et les investissements nécessaires au déploiement des réseaux fixe et mobile, les opérateurs ont rappelé leurs engagements à déployer le très haut débit. Arnaud Montebourg, ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, a indiqué qu'il serait particulièrement attentif à ce que ces engagements soient respectés, et ce, quels que soient les rapprochements opérés.

Les projets des collectivités territoriales candidates aux financements de l'Etat couvrent aujourd'hui près des deux tiers des départements et la dynamique se confirme. Yves Rome a appelé à renforcer le pilotage conjoint du chantier par l'Etat et les collectivités. Axelle Lemaire a indiqué que la future agence du numérique devrait assurer cette fonction de pilotage pour l'ensemble des politiques numériques, pour les usages comme pour les infrastructures.

L'accès ciblé "collectivités" sur le site de l'ARCEP ▶

Le nombre de plaintes a diminué dans les télécoms en 2013 selon l'AFUTT



L'Association française des utilisateurs de télécommunications (AFUTT) a publié, le 24 avril, les chiffres de son observatoire annuel des plaintes et insatisfactions. Tous secteurs confondus (téléphonie fixe, internet fixe et mobile), l'association a reçu plus de 3 200 plaintes en 2013, un chiffre en baisse de 22% par rapport à 2012. La majorité des plaintes (27,7%) concernent la facturation, le paiement, le recouvrement et le contentieux. Pour Jacques Pomonti, président de l'AFUTT, il s'agit d'un point noir "caractéristique de l'ambiguïté des offres et de la complexité de la tarification qui perdurent".

Dans l'internet, les plaintes (30%) sont en baisse par rapport à 2012 (-15%) grâce "à la maîtrise de l'outil par les utilisateurs". Ce sont les interruptions de services et pannes qui suscitent le plus de plaintes (18% contre 19,4% en 2012) devant la qualité de service (13,7% contre 11,1% en 2012) et la résiliation (12,6 % contre 10,8% en 2012).

Dans le secteur mobile, l'association enregistre 2 000 plaintes en 2013, un chiffre en baisse de 26%. La majorité d'entre elles concernent la facturation (21,6%), la résiliation (14,1%), le service après-vente et le *désimlockage* (10%).

Enfin, la téléphonie fixe suscite 8% des plaintes. L'interruption de service est la première cause de réclamation (15,8%), devant les appels non désirés ou malveillants (13,4%), en forte hausse (7% des plaintes en 2012).

L'observatoire de l'AFUTT ▶

Une première en Europe : expérimentation de LTE professionnel à l'aéroport Charles de Gaulle



Alors que les réseaux LTE se déploient largement dans le monde pour des usages d'internet mobile grand public, cette 4ème génération de réseau s'annonce désormais sur le marché des réseaux mobiles professionnels (PMR).

Le 29 avril 2014, la société Hub One, filiale télécom d'Aéroports de Paris, a réalisé une démonstration d'expérimentation LTE à l'aéroport Charles de Gaulle. Préparée depuis fin 2013 en partenariat avec Alcatel-Lucent et Huawei, grâce à une autorisation temporaire délivrée par l'ARCEP dans les bandes 400 MHz et 700 MHz, cette expérimentation 4G en zone aéroportuaire, première du genre en Europe, doit permettre de valider la promesse technologique du LTE, en termes d'efficacité spectrale, d'interférences, de débits, et de valider les cas d'usages, en particulier dans la gestion de réseaux critiques.

L'expérimentation a montré que les solutions proposées peuvent répondre à des cas d'usages adaptés aux besoins professionnels du





secteur aéroportuaire : les besoins liés à la sûreté et à la sécurité (assurer la localisation et les communications des véhicules d'intervention présents sur le tarmac), ceux liés à l'amélioration de processus industriels et opérationnels (renforcer la fiabilité du tri automatisé des bagages) ou bien encore ceux liés au confort des passagers (transférer des fichiers numériques de films ou de journaux à bord des avions avant leur décollage).



[En savoir plus](#)



AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

La Commission européenne publie un guide sur les aides d'Etat en faveur du haut débit



Le 8 mai dernier, la Commission européenne a publié un guide explicatif sur les règles en matière d'aides d'Etat à destination des décideurs publics amenés à investir dans le haut débit. Préparé par un consultant à la demande de la Commission, ce guide explique comment mettre en pratique les lignes directrices révisées relatives aux aides d'Etat adoptées par la Commission en janvier 2013. Ces lignes directrices renforcent la sécurité juridique des acteurs en précisant les critères de compatibilité des subventions publiques avec le marché intérieur, tenant compte des objectifs d'aménagement numérique de l'Union.

Le guide explique comment concevoir un projet. Il décrit également les conditions minimales à respecter pour que les aides d'Etat soient approuvées et fournit des conseils sur le choix des technologies les plus appropriées au déploiement du haut débit. Il examine enfin les différents modèles économiques possibles.

[Le guide explicatif \(en anglais\)](#)

[Les lignes directrices sur les aides d'Etat](#)

[Le communiqué de presse](#)

L'UIT publie les chiffres des TIC dans le monde pour 2014

Le 5 mai à Genève, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a publié son étude annuelle intitulée " *Le monde en 2014 : faits et chiffres marquants des TIC* ". Selon l'institution, si le nombre d'abonnements au téléphone fixe continue de baisser, celui des abonnements mobiles va passer le cap des 7 milliards fin 2014, dont 2,3 milliards pour les services à haut débit. A la fin de l'année, la planète comptera presque 3 milliards d'internautes, les deux tiers situés dans des pays en développement.

[Le communiqué de presse](#)

[Les chiffres des TIC en 2014](#)

L'ARCEP rencontre une délégation du régulateur thaïlandais



La visite, le 28 avril dernier à Paris, de la National Broadcasting Telecommunication Commission (NBTC) à l'ARCEP, s'inscrit dans le cadre d'une mission d'étude sur les différents modèles de régulation mis en œuvre en Europe. La délégation a été reçue par Philippe Distler et Pierre-Jean Benghozi, membres du collège, et par François Lions, directeur des activités postales. C'était la 20ème visite d'une délégation de Thaïlande à l'ARCEP depuis la création d'un régulateur sectoriel thaïlandais en 2004. L'entretien a été l'occasion, pour les deux régulateurs, de réitérer leurs souhaits d'une coopération régulière entre les deux institutions.

Le régulateur de Singapour en visite à l'ARCEP

Une délégation du régulateur de la République de Singapour, l'Infocomm Development Authority (IDA), a rencontré l'ARCEP, le 5 mai, dans le but de mieux comprendre le modèle français de régulation des opérateurs de réseau mobile virtuel, les MVNO. La délégation était conduite par Jacqueline Poh, directrice générale, qui mène actuellement, à Singapour, une consultation publique sur ces MVNO. Les représentants de l'IDA se sont aussi intéressés à la réglementation française sur la sécurité des réseaux. Au cours de leur séjour, ils se sont également entretenus avec des responsables de l'ANSSI, l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

ET AUSSI ...



ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE

Jean-Ludovic Silicani visite NUMA



C'est parce que l'ARCEP s'intéresse à toutes les évolutions de l'écosystème ayant des conséquences sur la demande en infrastructures et en connectivité, que Jean-Ludovic Silicani, président de l'ARCEP, a souhaité, le 14 mai, visiter NUMA, à la fois espace de travail partagé, accélérateur de start-up et " Fab-Lab ".

Ouvert en novembre dernier rue du Caire, au cœur de la capitale, Numa, qui est la contraction des mots "numérique" et "humain", est le regroupement de deux anciennes structures - La cantine et Le camping - créées dans le giron de l'association parisienne Silicon Sentier.

Soutenu par la ville de Paris, la Région Ile-de-France, Orange, Google, BNP Paribas et Steelcase, berceau de fameuses jeunes pousses, comme BlaBlaCar et Critéo, Numa est conçu pour accueillir, sur 1 500 m², 200 porteurs de projet de création d'entreprise dans l'univers numérique et jusqu'à 45 000 personnes par an. " *On crée principalement de l'autonomie et de l'émulation* " explique Marie-Vorgan Le Barzic, son énergique déléguée générale.

Au cours de la visite, Jean-Ludovic Silicani a croisé Ludovic Le Moan, président de Sigfox et animateur du Camping de Toulouse, un des petits frères de Numa. Les deux présidents ont notamment échangé sur les perspectives de développement de l'entreprise, les services qu'elle propose pour l'internet des objets et les technologies qu'elle développe.



[Le site de NUMA](#)

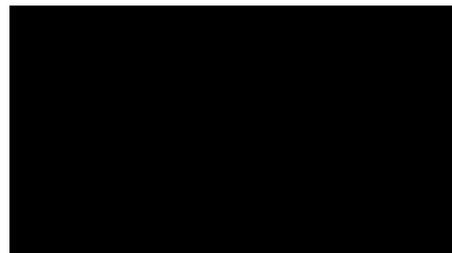


L'INTERVIEW

Interview de Ignacio Garcia Alves, chairman and chief executive officer, Arthur D. Little,

" *Capex : the long march* " : la nouvelle étude annuelle coproduite par Arthur D. Little avec Exane BNP Paribas sur les investissements dans le secteur des télécoms en Europe, présentée le 15 mai, montre que, malgré un secteur dont le chiffre d'affaires continue à baisser (-5% en 2013, dont - 9% dans le mobile), les opérateurs continuent à investir dans les réseaux fixe et mobile (60 à 70 % de Capex). 2014 devrait même être une année record : les investissements en Europe devraient augmenter de 10 % pour atteindre 40 milliards d'euros (36 milliards en 2013).

Les facteurs de croissance sont multiples : la data mobile, la télévision payante et les rapprochements entre acteurs, qu'il s'agisse de fusion des opérateurs ou de partage des réseaux. Dans le mobile, la consolidation peut répondre à une baisse de la rentabilité des investissements qui n'est plus que de 8 % (comme dans le reste des industries de réseaux), contre 20% il y a quelques années. Par ailleurs, pour atteindre une part de marché de 20 à 25% dans le fixe, les alternatifs doivent investir 20% de Capex en plus. Depuis l'été dernier, les cours de Bourse des opérateurs, en hausse, indiquent que les investisseurs s'intéressent à nouveau beaucoup au secteur. " **La croissance est là** " résume Ignacio Garcia Alves, chairman and chief executive officer chez Arthur D. Little. " Mais il faut retrouver la capacité à valoriser ce qui est à vendre ". Interview.



Durée : 5 min 50
© ARCEP - mai 2014



ILS ONT DIT ...

" *Les révélations Snowden ont fourni à l'Icann et à son président le bon contexte pour demander à s'émanciper davantage des Etats-Unis. L'institution appelle ainsi à renforcer la confiance des Etats et à globaliser sa gouvernance* ". David Martinon, représentant spécial pour les négociations internationales concernant la société de l'information et l'économie numérique au ministère des affaires étrangères, dans 01net, le 18 avril 2014.



LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

2 millions

C'est la croissance du nombre de cartes M to M en un an (+37 %), selon l'Observatoire des services mobiles publié le 7 mai par l'ARCEP.

Retrouvez toutes les lettres hebdomadaires précédentes [en cliquant ici](#).

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
7, square Max Hymans - 75730 Paris Cedex 15
Téléphone : +33 1 40 47 70 00 - Télécopie : +33 1 40 47 71 98